

Image not found or type unknown



Prime panier et tickets restaurant

Par **RECIO Anita**, le **10/10/2016** à **16:16**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise de transport dans laquelle le personnel administratif a des tickets restaurant d'une valeur de 9.60 € par jour travaillé (50 % pris par l'employeur). En revanche les chauffeurs ont une prime panier de 8.20 € par jour. Est-ce normal que le personnel au bureau a 4.80 € par jour et que les chauffeurs ont une prime panier de 8.20 €, doit on avoir pour l'ensemble du personnel le même montant par jour?

Par **P.M.**, le **10/10/2016** à **16:31**

Bonjour,

Ces différents salariés ne sont pas placés dans les mêmes conditions de travail et de prise de repas d'ailleurs, les dispositions de la Convention Collective ne sont pas les mêmes à ce propos...